

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/05/31-3/04****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210531-lmc100000022121-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Convention de financement entre SNCF Réseau et le Département de Seine-et-Marne, relative à la fermeture des passages à niveau sur les Communes de Vanvillé et Rampillon.

Il est proposé un projet de convention de financement entre le Département et SNCF Réseau. Cette convention a pour objet de déterminer les modalités financières permettant à SNCF Réseau de prendre à sa charge le surcoût des circuits spéciaux scolaires liés à l'impact de la fermeture des passages à niveau pendant les travaux, ayant lieu en mars 2021 sur les Communes de Vanvillé et Rampillon, pour un montant de 3032,59 € TTC.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code de l'Éducation,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 7,

Vu la délibération du Conseil d'Ile-de-France Mobilités n°2019/479 du 12 décembre 2019 approuvant la convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires au Département de Seine-et-Marne,

Vu la délibération n° CD/2019/12/19-3/03A du 19 décembre 2019 du Conseil départemental de Seine-et-Marne approuvant le renouvellement de la délégation de compétence en matière de transport scolaire,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de convention de financement entre SNCF Réseau et le Département de Seine-et-Marne relatif à la fermeture des passages à niveau sur la ligne Paris-Est à Mulhouse entre les gares de Nangis et Longueville, joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne